



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Maxim SERMAND

a suivi avec succès le **MODULE 2 : LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 88 %

Fait à Paris le 8 décembre 2023

CNIL